



Christophe Dumaillet
Patrick Lebrun
Manuel Milet-Anselmo
Co-secrétaires régionaux

à

Monsieur le Président de Région

Lyon, le mardi 11 octobre 2022

Monsieur Le Président de Région,
Madame la vice-présidente déléguée aux lycées,

De nombreux représentants élus aux CA des lycées de la Région AuRA nous ont alertés sur la situation financière difficile des lycées de notre région. Suivant votre courrier du 28 juin, adressé aux chefs d'établissement, de nombreux gestionnaires ont dû puiser dans les fonds de roulement pour assurer la forte augmentation des dépenses concernant le chauffage et la restauration. Vous affirmiez alors que cela se ferait en prenant soin de maintenir un seuil de sécurité financière pour chacun d'entre eux. Pourtant certains établissements ont actuellement moins de 30 jours de fonds de roulement, ce qui est considéré comme une situation critique. D'autre part les prélèvements sur les fonds de roulement peuvent remettre en cause le financement de nombreux autres éléments dans les lycées, et notamment les crédits pédagogiques.

Par ailleurs, certains fournisseurs ne livrent plus les cantines scolaires du fait, là aussi, de la très forte augmentation du prix des denrées alimentaires en décalage complet avec les marchés passés antérieurement. Cette situation fragilise la capacité des restaurants scolaires à assurer les repas des lycéens, demi-pensionnaires et internes. Compte tenu de l'inflation, vous autorisez une augmentation des tarifs de 5,8 % pour les élèves. Cette augmentation conséquente risque de mettre en difficulté certaines familles. Comment envisagez-vous de répondre à cette situation ? D'autre part, nous attirons votre attention sur le fait que certains lycées se voient aussi contraints de réduire le nombre de portions proposées aux élèves. C'est inacceptable !

Nous souhaiterions savoir quel est le surcoût estimé pour la Région et quelles sont les aides que la collectivité va apporter en cette fin d'année aux établissements, pour faire face à cette situation inédite et équilibrer le budget 2022. Comment la collectivité pense-t-elle résoudre le problème de restauration qui émerge ? Nous rappelons que les DBM doivent être présentées et votées en conseil d'administration.

Concernant le budget 2023, quelles sont les modalités envisagées ? S'agit-il d'une augmentation de la DGF ou fléchée vers le service ALO ? La collectivité s'engagera-t-elle à prendre en compte des factures d'énergie et de denrées qui dépasserait le budget 2023 voté en 2022 ?

C'est pourquoi, nous sollicitons une audience auprès de vos services.

Dans l'attente d'une réponse, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre attachement au Service Public d'Education.

Pour la FSU Aura

Les co-secrétaires régionaux

Christophe Dumaillet

Patrick Lebrun

Manuel Milet-Anselmo

Bourse du travail de Lyon – Place GUICHARD – 69003 LYON

fsu.aura@fsu.fr